



**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 DECEMBRE 2023**

**Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.**

**PRESENTS : Aline ROUSSEAUX. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Jean Luc MEUNIER. Pascal VAN DORSSELAER. Joël CORPET. Pierre FLEURY. Joëlle DE MATTEIS. Christine BOUILLOT. Claudine CORNU. Nathalie KHEMDOUDI.**

**ABSENTS : Valérie THEVENOT avec pouvoir Valérie BESSARD-MANDRILLON Denis RAUX avec pouvoir Joël CORPET. Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Julien GAUDET.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie KHEMDOUDI.**

**La secrétaire de mairie assiste à la séance.**

**ORDRE DU JOUR :**

**Approbation PV dernière séance, à l'unanimité.**

**DELIBERATION DEFINITION ZONES ACCELERATION DES ENERGIES RENOUEVELABLES**

Il s'agit d'entériner les choix discutés au dernier CM et exposés en réunion publique du 6/12. Une carte émanant du Grand Chalon indiquera les zones choisies et le type d'énergie, elle sera enregistrée pour 5 ans pour la commune. Compte-tenu de la découverte d'existence d'ombrière privée sur la commune, Pascal VAN DORSSELAER suggère d'élargir ce type d'énergie à toute la zone urbanisée. Vote à l'unanimité.

**DELIBERATION PRIME POUVOIR ACHAT AGENTS TERRITORIAUX**

Adoptée à l'unanimité, après avis favorable du Comité Technique du Centre de gestion

Mr le Maire précise que ces primes seront versées avant juin 2024.

## **DELIBERATION REMBOURSEMENT LOCATION SALLE n°2**

Demande de remboursement pour le local loué pour le week-end du 16 et 17/12/23.

Un justificatif médical a été fourni, de ce fait la demande est acceptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION ET RENUMERATION POSTE AGENTS RECENSEURS**

Le recensement aura lieu du 18/1 au 17/2/24.

Il est précisé que les élus ne peuvent accomplir cette tâche.

3 emplois d'agents recenseurs seront donc nécessaires :

- 1 emploi d'agent recenseur titulaire à temps complet.

Il est décidé de lui allouer une prime de 320 € ainsi que 20 € par journée de formation et de payer les heures supplémentaires exécutées en dehors du temps de travail, selon un tableau service réalisé.

- 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires à temps non complet (postes à créer pour accroissement d'activité).

Ils seront payés 3.70 € par bulletin logement et ils percevront 60 € pour chaque séance de formation.

Mr le Maire indique que la commune percevra une allocation de 2 298 € pour le recensement qui couvrira ces frais.

Les délibérations « création et rémunération » postes agents recenseurs et rémunération agent titulaire opération recensement sont votées à l'unanimité.

## **CONSTITUTION COMMISSIONN D'ACCESSIBILITE PMR**

Pascal VAN DORSSELAER présente succinctement les directives exposées, et propose la création d'une commission, afin de répondre au mieux à la réalité du terrain.

Joëlle DE MATTEIS. Christine BOUILLOT. Claudine CORNU et Pascal VAN DORSSELAER constituent cette commission.

Mr Le Maire indique que le réfèrent Handicap du Grand Chalon peut venir en soutien pour cette tâche. Il est rappelé l'existence du PAVE (plan d'accessibilité voiries et espaces publiques)

Il date de 2019 et nécessite une mise à jour.

Ce document est envoyé au Préfet.

## **POINT TRAVAUX ECOLE**

Pascal VAN DORSSELAER fait un point sur l'avancée des travaux

- Fragilité du plafond

- Plan pour changement de position du lavabo
- Aménagement radiateurs
- Entrée maternelle
- Mise à jour du planning

Il rappelle et insiste sur la date de fin de travaux : le 24/02/2024 pour cette phase et il ne transigera pas.

Il faut donc choisir les couleurs intérieures.

Il nous informe que la société de désamiantage désignée pour les travaux est en cessation d'activité.

Mr le Maire précise que le 2ème prêt (prêt relais support des travaux), pourrait être mis en place le plus tard possible en fonction des subventions, et du règlement des factures.

Il s'appuie sur les tableaux du suivi des travaux, financier et plan financement fournis.

Il est à noter que le taux de subvention pourrait être revu à la baisse (impact de la hausse des matériaux avec marché révisable)

Pierre Fleury est étonné que les hausses n'aient pas été anticipées.

Il est précisé qu'elles ont été prises en compte dans les marchés mais non quantifiées.

## **POINT SECURISATION RD 678**

Pierre Fleury nous expose son rdv avec le service du Grand Chalon, et qu'un courrier sera envoyé au service d'appui technique pour une étude consécutive à ce rdv.

Le trafic du rond- point des jardiniers à Thurey est de 6 à 7000 véhicules/jour, dont 8% de poids lourds.

Il n'a été relevé que « 10% » d'infraction sachant que celle-ci est définie lorsque la vitesse relevée est supérieure à 90 km/h, (pour info de 50 à 90km/h on passe à 40%).

Compte-tenu des critères retenus, il est compliqué de parler de sécurisation, mais plutôt d'aménagement.

Celui-ci pourrait se faire en 3 phases :

- De la boulangerie au Catimini
- Du Catimini au parking PL
- Du PL à la ZA

### Phase 1

- A la place des « tourner à gauche » il conviendrait de rétrécir la route à 6 m.
- Enlèvement des terres pleins centraux.
- Elargissement des trottoirs pour les piétons et des pistes cyclables (on s'inspire des quais de Saône allant de Lux jusqu'à l'entrée de Chalon).
- Végétalisation pour un effet entonnoir au bourg d'Oslon

### Phase 2

- Passages piétons en résine, potelets...
- Aménagement du parking PL restreint le parking de la crèche.

### Phase 3

- Mise en place de bordures.

Claudine CORNU fait part de la dangerosité (Stop Place de la mairie) de la 1ère place de parking à supprimer (une place PMR pourra être réalisée).

Pierre FLEURY demande à Mr le Maire de signer la lettre adressée au Satec afin d'entériner une étude de faisabilité de l'aménagement de la RD 678.

Mr le Maire rappelle qu'il y a déjà un engagement de travaux rue des Vignes Renard où tous les raccordements Telecom et autres seront souterrains.

Une convention sera à établir avec Chatenoy en Bresse pour la moitié en linéaire.

### **INSTALLATION VIDEO PROTECTION**

100% exécuté par Eiffage : tranche 1

Formation pour Mr le Maire et les 3 adjoints le 21/12 à 9h.

Les vidéos sont posées mais nous sommes dans l'attente de l'autorisation de la Préfecture.

### **DECORATIONS DE NOËL**

6 personnes ont procédé à l'installation des décorations le 7/12. Elles en sont remerciées.

Un sapin a disparu rue des Lilas.

### **TELETHON**

Christine Bouillot nous annonce 6 000 € de recette (pour l'intercommunalité) en faveur du Téléthon auxquels il faudra ajouter le montant obtenu par la vente des boudins.

Celle d'Ambiance et Loisirs lors de la vente des sapins de Noël s'élève à 88€.

### **DIVERS**

Mr Hasnaoui revendrait le terrain à un aménageur basé à Montpellier.

Celui-ci travaille avec des bailleurs sociaux

Il y aura un 1<sup>er</sup> contact en janvier 2024.

### **ABRIS DE VOYAGEURS**

Il ne reste plus que 2 arrêts abrités : devant la Mairie et rue de la pièce aux roux.

Pour les autres, ils sont repérés par un marquage au sol.

Il y a un état des lieux à faire selon le cheminement du Grand Chalon.

Prochaine réunion le 29/01/2024 à 19 heures

Fin de la séance à 21 heures 00.

Le maire,

Yvan NOEL.



La secrétaire de séance,

Nathalie KHEMDOUDI

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Nathalie Khemoudi.